

Nom Prénom  
adresse 1  
adresse 2  
adresse 3  
N° tel  
Masseur-Kinésithérapeute DE

Ville, le .....

CPAM du .....  
Commission de Recours Amiable  
Adresse

***Lettre recommandée avec accusé de réception***

Objet: contestation de la décision de la CPAM du..... reçue par courrier.....en date du.....

Madame, Monsieur,

J'ai envoyé le ..... une lettre au directeur de la CPAM du Var demandant des explications sur le mode de calcul du DIPA (Dispositif d'Indemnisation de la Perte d'Activité) dont j'ai pu bénéficier durant la crise sanitaire mais aucune réponse satisfaisante ne m'a été apportée.

C'est pourquoi je porte réclamation auprès de votre commission de recours amiable avant éventuellement de porter l'affaire devant le pôle social du tribunal judiciaire.

**Je, soussigné ....., Masseur-Kinésithérapeute enregistré sous le numéro RPPS..... et pratiquant au ....., conteste la décision (courrier joint à ce courrier) de la CPAM du..... reçue par courrier..... en date du..... . Je conteste le montant calculé par la CNAM (chiffres pris en compte erronés) et je conteste dans un second temps le changement de méthode du calcul de l'aide, changement intervenu à postériori de mes déclarations et de la réception de l'aide sollicitée, par le décret n°2020-1807 du 30 décembre 2020.**

Ma réclamation se base sur plusieurs éléments énumérés ci-dessous.

**1. Contestation des montants pris en compte par la CNAM**

Dans un premier temps je conteste les montants pris en compte par vos services sur mon activité réelle pour la période concernée par le DIPA, c'est-à-dire du 16 mars au 30 juin. Vous me comptez une activité (sans dépassement) correspondant à un chiffre d'affaires de ..... alors que mon logiciel de gestion du cabinet me sort un chiffre d'affaires de..... . (Ci-joint les captures d'écran de mon logiciel kine+4000).

Je conteste aussi le montant des indemnités journalières que vous prenez comme base de calcul pour le DIPA. En effet vous comptez un total de ..... alors que mes relevés bancaires et ceux téléchargés sur le site internet améli.fr donne un total de ..... . (Ci-joint les relevés bancaires et les relevés des prestations téléchargés sur le site améli.fr).

Je conteste en plus le taux de charges fixes que vous avez utilisé pour le calcul de l'indemnité du DIPA. Si je reprends le décret n°2020-1807 du 30 décembre 2020: "(...) Ce niveau d'activité moyen est défini comme le rapport de H2019 sur H2020 ; la valeur de Tf varie selon que ce rapport est inférieur à 30 %, égal ou supérieur à 30 % et inférieur à 60 % ou enfin supérieur ou égal à 60 %." et que je calcule le taux de charges fixes Tf m'incombant, soit H2019/H2020, cela me donne un Tf égale à 44,5% et non ..... comme vous l'avez intégré dans la formule du calcul de mon indemnisation DIPA.

## **2. Contestation du changement de mode de calcul à postériori**

Enfin je conteste aussi le changement du mode de calcul qui ne respecte pas les calculs initiaux effectués par les services de la CPAM, calculs qui étaient initialement faits sur 3 périodes distinctes (16 mars au 30 avril, mai et juin).

Les règles ont changé à postériori et ont confondu ces 3 périodes ce qui a considérablement modifié l'aide calculée avant la parution du décret. Je conteste le fait d'intégrer dans ce calcul les périodes..... pour lesquelles je n'ai pas sollicité l'aide dans le cadre du DIPA.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Prénom Nom

Pièces jointes:

- lettre au directeur de la CPAM du .....
- courrier de la décision de la CPAM du ..... en date du .....
- captures d'écran issues de mon logiciel Kiné+4000
- relevés bancaires correspondant aux mois de.....
- relevés des prestations IJ
- Capture d'écran du calcul final de la CPAM du site amelipro.fr